

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 20 septembre 2023  
Avis n°2023-11**

## **Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif à l'inventaire des ZNIEFF en Hauts-de-France**

*L'organisation de l'inventaire des ZNIEFF prévoit que les DREAL soient maîtres d'oeuvre de l'inventaire et que le CSRPN en assure la validation régionale avant la transmission à PatriNat pour la validation nationale (HORELLOU A., DORE A, HERARD K. & SIBLET J.-Ph., 2013. - Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental. - MNHN-SPN. 110 p)*

### **1. Actualisation de l'inventaire**

#### **1. 1. Contexte**

Dans le cadre de l'actualisation en continu des ZNIEFF, celles prospectées en 2022 ou reportées pour demande de compléments suite au dernier Groupe de Travail « Connaissance » du 6 juillet 2023 sont proposées à la validation du CSRPN le 20 septembre 2023 avant leur validation nationale. Ainsi 33 ZNIEFF sont soumises à la validation du CSRPN, dont :

- 30 ZNIEFF de type I actualisées avec une modification de périmètre ;
- 1 est proposée à la création ;
- 2 sont proposées à la désinscription de l'inventaire.

Parmi ces 33 ZNIEFF, 25 ont reçu un avis favorable du GT, 4 un avis favorable sous réserve, 1 proposée à la suppression, 1 proposée au report et 2 étaient à discuter en plénier.

La répartition départementale est la suivante :

- Aisne : 4
- Nord : 9
- Oise : 5
- Pas-de-Calais : 14
- Somme : 1

#### **1.2. Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France**

À l'issue des débats en séance du 20 septembre 2023, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel émet un avis favorable concernant l'actualisation, la création des ZNIEFF suivantes suite à la prise en compte des remarques / recommandations du GT « connaissance » et celles émises lors de la séance plénière du 20 septembre :

Numéro national	Nom de la ZNIEFF	Dpt	Type	Modification périmètre	Avis du CSRPN	Remarques
220013467	BOIS DE PROUVAIS	02	1	<b>Extension</b> sur 2 petits bois annexes et <b>retrait</b> du coteau pour création ZNIEFF 220420028	<b>Favorable</b>	Des passages ont été faits sur les autres bois à la marge mais pas d'espèce déterminante
220420028	PELOUSE LES CROYÉS A MENNEVILLE	02	1	<b>Création</b> anciennement dans le périmètre de la ZNIEFF 220013467	<b>Favorable</b>	Modification du nom de la ZNIEFF (fusion de communes) et remplacer « Les » par « des » : PELOUSE DES CROYÉS À VILLENEUVE-SUR-AISNE
220120008	RÉSEAU DE CAVITÉS À CHAUVES-SOURIS DE LA VALLÉE DU RU DE VASSENS	02	1	<b>Extension</b> au niveau du lieu-dit « Le Mesnil » + <b>retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Report</b>	Besoin d'une réflexion globale sur les ZNIEFF à Chiroptères en lien avec les travaux nationaux. Questionnement sur l'intégration des bois limitrophes pour leur usage par les chiroptères, et sur les liens fonctionnels avec la ZNIEFF 220030025 CAVITÉS SOUTERRAINES À CHAUVES-SOURIS DE VASSENS ET AUTRECHES.
220013469	BOIS EN VAIN A GUIGNICOURT (EX BOIS CLAQUE-DENTS)	02	1	<b>Suppression</b>	<b>Défavorable</b>	Suite aux éléments présentés en séance et notamment la présence de milliers de pieds de <i>Cynoglossum germanicum</i> (R, LC), espèce protégée en Picardie, le CSRPN considère que la zone mérite d'être maintenue en ZNIEFF de type 1. D'autant qu'elle constitue une zone relais pour la faune dont le Cerf élaphe. Il préconise un changement de nom lié à celui de la commune : BOIS EN VAIN À VILLENEUVE-SUR-AISNE (EX BOIS

Numéro national	Nom de la ZNIEFF	Dpt	Type	Modification périmètre	Avis du CSRPN	Remarques
						CLAQUE-DENTS), une vérification du périmètre et des habitats naturels déterminants de ZNIEFF.
310007244	TERRIL N°108 D'OSTRICOURT ET MARAIS PÉRIPHÉRIQUES	59	1	<b>Extension</b> suite aux données de Triton crêté	<b>Favorable</b>	
310007242	TERRILS N° 157 ET 158 D'HAVELUY et ZONE HUMIDE DES CENCES D'EN BAS	59	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitats + ajout zone humide avec espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF	<b>Favorable</b>	Evolution du nom de la ZNIEFF : ancien nom : « n° 157 et 158 d'Haveluy »
310007006	PELOUSES MÉTALLICOLES DE MORTAGNE	59	1	<b>Réduction</b> pour ne garder que les zones intéressantes	<b>Favorable</b>	Dans le commentaire mettre « En 2022, finalement, le site est considérablement réduit à la partie pelouse <u>métallicole</u> jouxtant le collège »
310030070	BOIS DE GATTIGNY À BERTRY	59	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitats au Nord et présence d'espèces déterminantes à l'Est + <b>retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310013310	BOIS SAINT-ACAIRE	59	1	<b>Extension</b> sur prairies + <b>retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310030001	BASSIN DE DÉCANTATION D'HAVELUY	59	1	Pas d'évolution	<b>Favorable</b>	
310007009	LAC D'ARMBOUTS-CAPPEL	59	1	Pas d'évolution	<b>Favorable</b>	
310007243	TERRIL ET MILIEUX ASSOCIÉS DE L'ANCIENNE FOSSE RENARD À DENAIN	59	1	<b>Extension</b> sur parcelle (remblais, schiste minier) avec espèces déterminantes de flore typique des terrils +	<b>Favorable</b>	

Numéro national	Nom de la ZNIEFF	Dpt	Type	Modification périmètre	Avis du CSRPN	Remarques
				pelouses et prairie pour avifaune au nord		
310013752	ANCIENNE CARRIÈRE D'EMERCHICOURT	59	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitat + <b>retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
220013814	LES LARRIS ET LE BOIS COMMUN	60	1	<b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
220013797	BOIS DE VILLOTRAN	60	1	<b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
220013791	BOIS DES BOULEAUX ET LA REMISE DES CHÊNES (VAL-LÉE DE LA BOSSE)	60	1	<b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
220013793	BOIS D'ESCHES ET DE LA GALLÉE	60	1	<b>Extension</b> zone en cours de fermeture et boisement + jachère + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
220014087	BOIS DE SAINT-DENISCOURT ET DES MAGNEUX	60	1	<b>Extension</b> sur bois au sud favorable aux pics, au nord pour continuité d'habitats + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310007261	LES BOIS COURT-HAUT, BOIS ROBLIN, BOIS FORT-TAILLE, BOIS DU LOCQUIN, BOIS DE LA LONGUE RUE ET LEURS LISIÈRES	62	1	<b>Extension</b> sur partie boisée pour continuité d'habitat, ajout de prairies + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310013680	MONT GASART	62	1	<b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310013720	LA FORÊT DOMANIALE DE GUÎNES ET SES LISIÈRES	62	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitat + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310030059	BOIS DE CRÉBERT-MENTY	62	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitat + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	

Numéro national	Nom de la ZNIEFF	Dpt	Type	Modification périmètre	Avis du CSRPN	Remarques
310007262	BOIS DE HAUT, BOIS DE L'ENCLOS ET COTEAUX ADJACENTS	62	1	<b>Extension</b> sur coteau calcaire + petit boisement + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310013719	LA COURONNE BOISÉE AU NORD DE LICQUES (BOIS DE L'ABBAYE, BOIS DE LICQUES, BOIS DE BOUQUEHAULT, BOIS DE COURTE BOURNE, BOIS D'AUTINGUES, BOIS DE CLERQUES, BOIS DE LUNDRETHUN, BOIS DU CAMP BRÉHOULT, ETC.)	62	1	<b>Extension</b> sur une partie venant de la ZNIEFF 310013679 + ajout bocage et prairies au nord + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310013679	MONT DE BRÊME ET MONT DE CAHEN	62	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitats + <b>Retrait</b> cultures + la partie Nord-Ouest rejoint la ZNIEFF 310013719	<b>Favorable</b>	
310013767	PELOUSES MÉTALLICOLES, BOIS ET TERRIL DE CENDRES DE NOYELLES-GODAULT	62	1	<b>Suppression</b>	<b>Favorable</b>	L'ensemble des intérêts écologiques de la zone ont disparu.
310030022	FORÊT DU TOUQUET	62	1	<b>Extension</b> sur golf secteur à dominante boisée	<b>Favorable</b>	
310013276	MONT DE BRUNEMBERT ET COTEAU DE QUESQUES	62	1	<b>Extension</b> sur boisements pour continuité d'habitats + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	
310030023	VALLONS D'OUTREAU ET EQUIHEN-PLAGE	62	1	<b>Extension</b> pour continuité d'habitats ou présence d'espèces déterminantes + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Report</b>	La réalisation d'un contrôle du périmètre par le CBN de Bailleul suite aux éléments apportés par J.-L. Bourgain est envisagé à terme. Le nom

Numéro national	Nom de la ZNIEFF	Dpt	Type	Modification périmètre	Avis du CSRPN	Remarques
						est également à revoir : « Vallons et bocages d'Outreau et Equihen-Plage ».
310013318	PRAIRIES HUMIDES ARRIERES-LITTORALES BOCAGES ET BOISEMENT TOURBEUX DE VERTON, RANG-DU-FLIERS ET BERCK	62	1	<b>Extension</b> boisement et prairies + <b>Retrait</b> zones urbanisées	<b>Favorable</b>	Evolution du nom de la ZNIEFF, ancien nom : « Bocages et prairies humides de Verton »
310007269	LA VALLÉE DE LA COURSE ET SES AFFLUENTS DES SOURCES A SA CONFLUENCE AVEC LA CANCHE	62	1	Extension lit mineur, prairies et boisement + <b>Retrait</b> zones urbanisées et d'une partie des cultures + coteau pour intégration plus tard dans la ZNIEFF 310030076 « COTEAUX DE LA HAUTE VALLÉE DE LA COURSE À DOUDEAUVILLE ET COURSET »	<b>Favorable</b>	
310030058	BOCAGE D'HENNEVEUX	62	1		<b>Report</b>	Suite à l'apport d'éléments par le CBN de Bailleul, la ZNIEFF présenterait encore un patrimoine intéressant. La suppression n'est donc plus envisagée, mais il est proposé de la reporter pour réviser/réduire son périmètre.
220013937	BOIS DE LIOMER	80	1	<b>Extension</b> continuité d'habitats + <b>Retrait</b> d'une partie des cultures	<b>Favorable</b>	

### 1.3. Recommandations

Parallèlement le CSRPN émet plusieurs recommandations :

- Une attention particulière doit être portée aux lisières et aux cultures. Le retrait de parcelles cultivées doit être bien argumenté en lien avec la méthode régionale validée en juillet 2023.
  - Lors de la dénomination des ZNIEFF, veiller à un nom explicitant la nature des habitats naturels ou habitats d'espèces présents.
  - Une réflexion particulière doit être portée sur la délimitation des ZNIEFF pour les chiroptères en lien avec les travaux nationaux et les référentiels liés aux données sensibles.
  - Concernant le projet de Vade-mecum sur la portée juridique de l'inventaire, porté par la DREAL et le CEN Hauts-de-France, il sera important de bien définir les rôles et objectifs des ZNIEFF de type I et de type II. Il est nécessaire que les ZNIEFF de type II retrouvent leurs lettres de noblesse et soient mieux prises en compte dans les projets et la planification. En effet, elles visent les fonctionnalités écologiques.
- Ainsi, la réflexion sur les ZNIEFF de type II initiée dans la méthode régionale doit être développée. Un travail de désignation de ZNIEFF de type II doit être lancé en reprenant les bases conceptuelles (espèces cibles, méthode...) présentes en région. La méthode et les propositions en résultant seront être soumises à validation du CSRPN. R. François et F. Spinelli se portent volontaires pour être référents sur ces travaux.

Fait le 16 octobre 2023

À Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', written over a horizontal line.

Franck SPINELLI